

BAILLEVAL

CREIL

LIANCOURT

MONCHY-SAINT-ELOI

RANTIGNY

SAINT LEU D'ESSERENT

THIVERY

CAUFFRY

LABRUYERE

MAYSEL

MONTATAIRE

ROSOY

SAINT MAXIMIN

VERDERONNE

CRAMOISY

LAIGNEVILLE

MOGNEVILLE

NOGENT SUR OISE

ROUSSELOY

SAINT VAAST LES MELLO

VILLERS SAINT PAUL



Diagnostic réalisé par



Chambre d'Agriculture

Service Territoires et Environnement

Rue Frère Gagne – B.P. 40463 60021 Beauvais cedex

Rédacteurs du diagnostic :

Fabrice Couvreur

Morgan Curien

Judith Liard

Franck Pia

Céline Pons



Etude remise le 20 décembre 2019

En réponse à la commande de



Syndicat Mixte du Bassin Creillois et des Vallées Bréthoise

105 rue Louis Blanc 60160 Montataire

Table des matières

Préambule	3
1. Portrait agricole du territoire - état des lieux	4
1.1. Occupation des sols à l'échelle du territoire	4
1.1.1. Le potentiel agronomique des sols.....	4
1.1.2. Le bâti agricole sur le territoire	10
1.1.3. L'occupation du sol, la place des surfaces agricoles et leur évolution	13
1.2. Les caractéristiques des exploitations agricoles du territoire	16
1.2.1. Nombre d'exploitations.....	16
1.2.2. La structure des exploitations agricoles	16
1.2.3. Les caractéristiques économiques et sociales des exploitations agricoles	20
1.2.4. Les filières amont et aval.....	24
1.2.5. L'agriculture de groupe	25
1.3. Les spécificités agricoles de ce territoire	26
1.3.1. Une agriculture plurielle.....	26
1.3.2. Une agriculture peu diversifiée	27
1.4. La prise en compte des questions d'environnement.....	29
1.4.1. La protection de la ressource en eau	29
1.4.2. Les risques liés aux inondations, ruissellements et coulées de boue.....	31
1.4.3. Les milieux humides	31
1.4.4. L'existence de Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau	32
1.4.5. Biodiversité et milieux agricoles.....	32

1.5. Les problèmes rencontrés par les exploitants agricoles	34
1.5.1. La consommation d'espace agricole	34
1.5.2. Des difficultés de déplacement et de circulation	36
1.5.3. Les nuisances générées par les incivilités	38
1.5.4. Les conflits de voisinage	38

Préambule

Dans le cadre de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) porté par le Syndicat Mixte du Bassin Creillois et des Vallées Bréthoise (SMBCVB), la collectivité a confié à la Chambre d'agriculture de l'Oise le soin de réaliser un diagnostic agricole permettant de mieux connaître les exploitants agricoles présents sur le territoire intercommunal.

L'objectif de cette étude consiste à mieux appréhender les différentes activités existantes, de mieux cerner les atouts et contraintes des exploitants et, enfin, de prendre connaissance des projets de développement des agriculteurs présents sur le territoire.

L'agriculture, composante principale des espaces ruraux

De par ses dimensions spatiale, sociale, environnementale et économique, l'agriculture occupe une place prépondérante dans l'aménagement du territoire. Elle valorise le foncier, assure le maintien du potentiel agronomique des sols, entretient les paysages. Elle est également garante du maintien d'un tissu social permanent.

L'agriculture, composante structurante du projet territorial

Le SCoT, une fois adopté sur un territoire, est le document de référence qui définit la politique et les règles d'aménagement et de développement, dans le cadre du projet de la collectivité. La prise en compte des différentes fonctionnalités de l'agriculture dans le projet de territoire est primordiale notamment dans la consommation d'espace et dans les interactions avec les milieux artificialisés et naturels.

Pour une vision globale de l'agriculture sur le territoire du SMBCVB

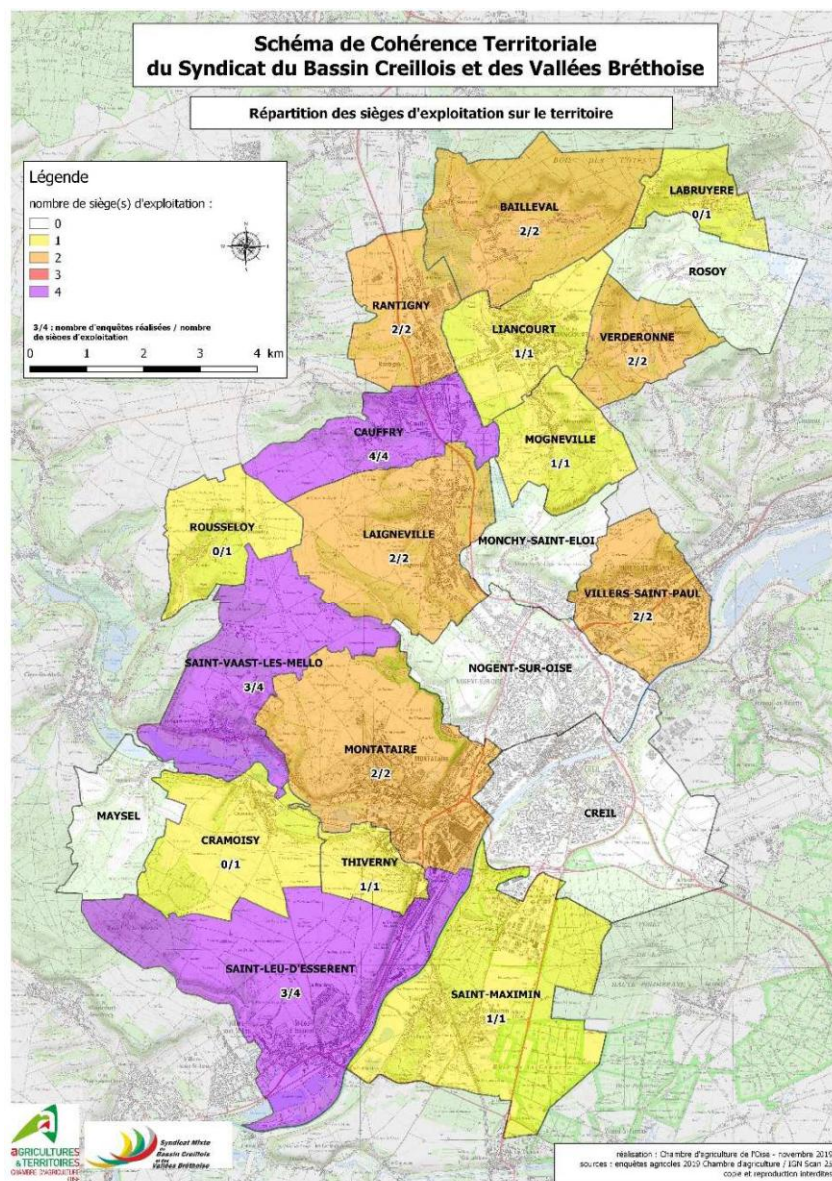
Afin de donner aux élus les éléments nécessaires à la prise en compte de l'agriculture dans leur projet, la présente étude s'appuie essentiellement sur des données issues :

- 📌 du Registre Parcellaire Graphique (*RPG*) de 2017, surfaces déclarées dans le cadre de la Politique Agricole Commune (PAC), ce qui permet de mieux connaître les types de structures cultivant sur le territoire.
- 📌 de la carte des pédopaysages de l'Oise – 1995.
- 📌 de la carte des sols du département de l'Oise – 1976.
- 📌 du Guide Agronomique des Sols de l'Oise publié par l'ISAB et la Chambre d'agriculture.

Nous avons, ainsi, pu identifier grâce à ces différentes bases de données la surface agricole cultivée sur le territoire étudié.

Ainsi, au terme de cette étude, **26 exploitants agricoles** sur 31 ayant leur siège social sur le territoire ont répondu favorablement à l'enquête agricole réalisée (soit 84%).

En complément de ces données, a été également renseigné le parcellaire agricole d'une exploitation dont le siège se situe en dehors du territoire du SMBCVB.



26 structures enquêtées sur 31 ayant leur siège social
sur le territoire

1. Portrait agricole du territoire - état des lieux

1.1. Occupation des sols à l'échelle du territoire

1.1.1. Le potentiel agronomique des sols

1.1.1.1. Les sols dans le paysage du Bassin Creillois et des Vallées Bréthoise

Le territoire du Syndicat Mixte du Bassin Creillois et des Vallées Bréthoise intègre deux régions naturelles de l'Oise : le Clermontois (grande majorité du territoire) et la Vallée de l'Oise (intégrée dans le Valois, concerne les communes de Saint-Maximin et Creil). Le territoire est notamment recouvert par des surfaces forestières et urbanisées conséquentes. Ces particularités en font un espace hétérogène.

Le Clermontois est un massif assez accidenté, découpé en un certain nombre de hauteurs et de plateaux distincts. On y rencontre des sables de Bracheux et du Soissonnais, des argiles plastiques ainsi que différents types de calcaires grossiers (inférieur, moyen et supérieur). Cette diversité de relief et de géologie donne lieu à un grand nombre de types de sols différents.

Au niveau de territoire du SMBCVB, le Clermontois est découpé par deux cours d'eau importants, le Thérain et la Brèche. Le Thérain donne généralement des sols tourbeux ou, dans les zones moins humides, des prairies médiocres ainsi que des terrains maraîchers de grande valeur (entre Mouy et Montataire). Les sols de vallée entourant la Brèche sont également de bons sols maraîchers ou des prairies tourbeuses.

Concernant la vallée de l'Oise, en amont de Creil, le cours d'eau a donné de bonnes terres maraîchères qui sont faciles à travailler et toujours fraîches. A l'aval, les sols sont de faibles aptitudes culturales mais très bonnes pour les prairies.

La petite région naturelle du Valois (Sud-Est de Creil et Saint Maximin) est essentiellement formée de forêts. Nous n'avons pas de données précises concernant les sols agricoles, mais les plateaux ont des sols de craie grossière recouverte d'une épaisse couche de limon (soit une très bonne aptitude agronomique).

La distribution géographique des sols suit les grands traits du paysage :

- **Sols limoneux profonds sains** sur les plateaux et parfois en zone amont de fond de vallon sec.
- **Sols superficiels calcaires** aux textures variables en bordures de plateaux et sur les versants.
- **Sols d'alluvions calcaires ou non calcaires** parfois hydromorphes et inondables en vallée des cours d'eau.

- **Sols limono-sableux sains et lessivés**, dont les réserves en eau, la fertilité (et l'aération) sont les facteurs limitants.
- **Produits de remaniements (de toute texture)**, présents en pente et en fond de vallon.
- **Les argiles à silex**, sur les plateaux.
- **Les buttes témoins** : sols possédant des étages sableux.

Ces sols varient dans leurs caractéristiques :

- textures limoneuses, sableuses, argileuses ou tourbeuses ;
- réserves hydriques élevées à faibles, dans une gamme qui va du simple au triple ;
- régimes hydriques contrastés : sols sains de plateau, sols hydromorphes¹ de vallée ;
- pentes nulles à prononcées ;
- présence ou non de cailloux.

La combinaison de ces caractéristiques se traduit en termes de **potentialités agronomiques** par :

- la gamme de cultures praticables (degrés de liberté dans le choix des cultures) ;
- la facilité de travail du sol ;
- le potentiel de rendement (productivité).

1.1.1.2. Les classes de potentialité agronomique

Les potentialités agronomiques des sols du périmètre d'étude sont notées de 1 à 6.

- **La classe 1** représente le plus haut niveau de potentialité et en même temps le plus bas degré de contrainte pour l'exploitation agricole.
- **La classe 6** représente, à l'opposé de l'échelle, les sols qui ont le plus faible niveau de potentialité agricole, et en même temps ceux qui présentent le plus de contraintes à l'exploitation : engorgement permanent, taux de cailloux ou très faible réserve en eau utile par exemple.

¹ L'hydromorphie est le signe d'un engorgement du sol durant une période plus ou moins longue de l'année. Cet engorgement se traduit au plan agricole par des conséquences sur le choix des espèces cultivables et la capacité à entrer ou non dans les parcelles pour effectuer les travaux.

1.1.1.2.1. Sols de 1ère et 2ème classe

Les **limons profonds à très profonds**, présents dans les secteurs de plateaux et dans certains fonds de vallons secs, offrent beaucoup de caractéristiques favorables à l'exploitation agricole. Ces sols sont les plus fertiles du périmètre et sont beaucoup représentés dans la partie Sud-Ouest du Clermontois.

Leur classement en catégorie 1 ou 2 dépend essentiellement des variations de réserve en eau utile et de leur niveau de lessivage.

- réserve hydrique importante (environ 150 à 230 mm d'eau utile pour les cultures à enracinement profond, ex : blé et betteraves),
- texture limoneuse et limono-sableuse dominante,
- pente nulle ou très modérée,
- absence de cailloux,
- bon drainage naturel,
- facilité de travail du sol (faible demande en énergie, faible degré d'usure et de cassure des matériels).

Potentiel agricole :

- très large gamme de cultures possibles,
- productivité élevée.

Les **argiles à silex** dans les secteurs de plateaux, de faible pente ou de fin de plateau. Ils ont également beaucoup de qualités agronomiques mais peuvent posséder beaucoup d'éléments grossiers et être localement légèrement hydromorphes.

Leur classement en catégorie se trouve au deuxième niveau, dépend essentiellement des variations de réserve en eau utile et de leur niveau de lessivage.

- réserve hydrique importante (environ 125 à 160 mm d'eau utile),
- texture limoneuse à argileuse,
- pente modérée,
- présence importante de caillou,
- drainage naturel moyen,
- difficulté de travail du sol (usure et de cassure des matériels).

Potentiel agricole :

- limitation de la gamme de cultures possibles,
- productivité élevée,
- risque de perte de plantes à la levée.

1.1.1.2.2. Sols de 3ème et 4ème classe

Les **terres des bordures de plateaux et versants** : crainette et produits de remaniements (Colluviosols)

A l'approche des bordures de plateaux et dans les zones de versants, les sols deviennent moins profonds et laissent affleurer les matériaux sous-jacents issus de l'altération des calcaires ; ils sont hétérogènes. Ces sols sont souvent à tendance sableuse, parfois argileuse, la présence de cailloux est hétérogène.

Ces complexes de sols sont typiques des bordures de plateaux calcaires. Ils offrent un moindre potentiel agronomique :

- limitation des cultures possibles liée à la présence de cailloux ou à la texture argileuse.
- limitation de la mécanisation à cause de la pente modérée à forte.
- limitation de la productivité liée à la faible réserve hydrique.

C'est pourquoi de nombreuses bordures de plateaux et de nombreux versants sont restés boisés.

Les **plateaux limono-sableux et limono-sableux lessivés** :

Avantages :

- drainage naturel assez rapide et donc facilité d'accès ;
- pentes faibles ;
- facilité de travail du sol.

Inconvénients :

- réserve hydrique faible à moyenne (60 mm à 120 mm d'eau utile) ;
- usure des pièces travaillantes sur les outils ;
- grande hétérogénéité.

1.1.1.2.3. Sols de 5ème et 6ème classe

Les **sols humides et inondables des vallées du Thérain, de la Brèche et de l'Oise**.

Les sols des vallées accueillant les cours d'eau sont constitués d'alluvions calcaires et se distinguent par leur texture de surface

- franchement argileuse ;
- ou limono-argilo-sableuse.

Ils sont toujours hydromorphes à faible profondeur, voire dès la surface. Ce fait est lié à la présence d'une nappe alluviale sub-affleurante. Certaines zones peuvent être inondées.

Avantages :

- bonne alimentation en eau des cultures, grâce à la présence de nappe proche de la surface,
- aptitude au ressuyage bonne à moyenne, ce qui les rend moins vulnérables aux arrières effets des inondations.

Inconvénients :

- difficulté de travail du sol pour les zones argileuses,
- engorgement en période hivernale voire permanent.

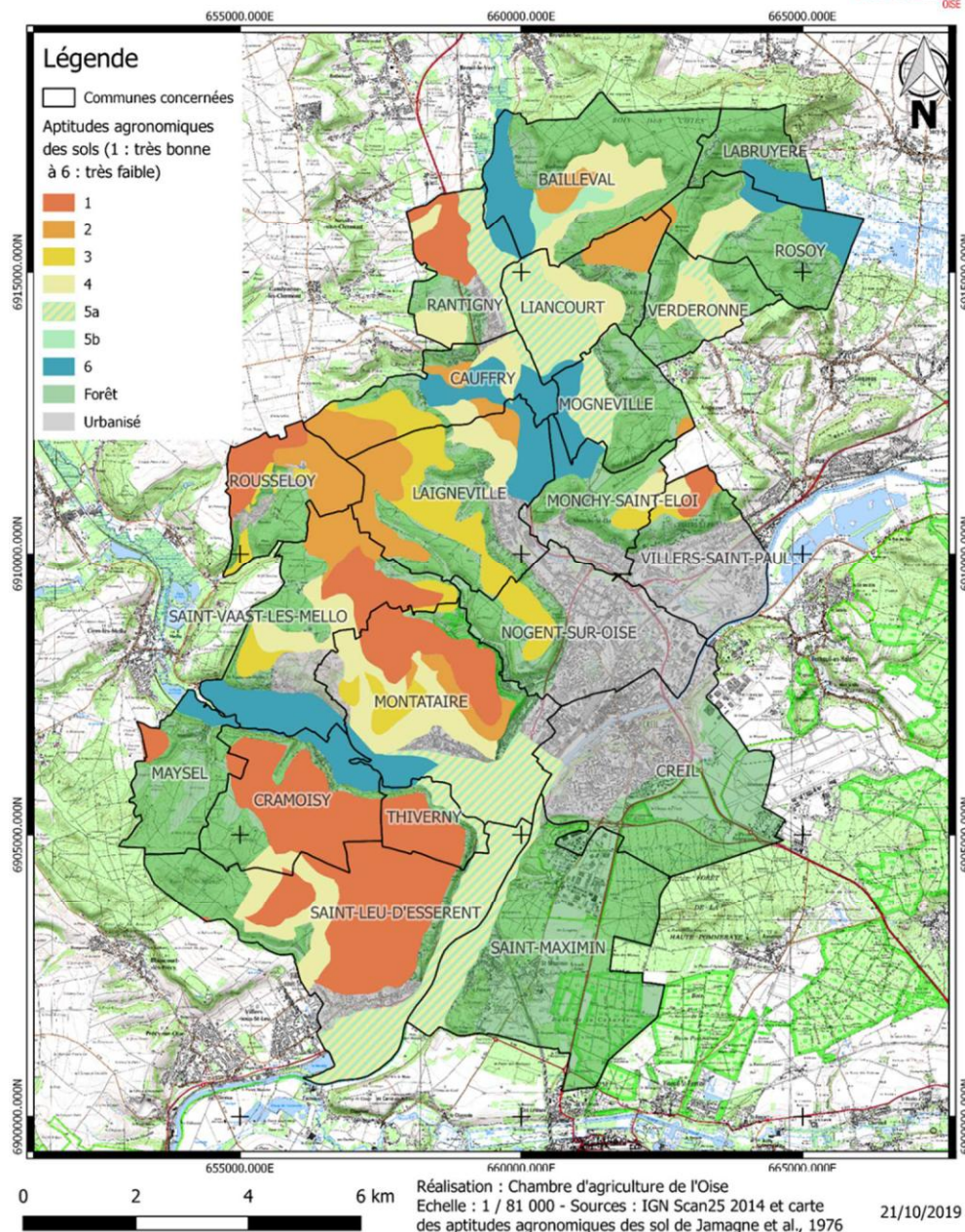
Potentiel pour l'agriculture :

L'engorgement de ces sols réduit fortement la gamme des cultures possibles : la plupart sont exploités en prairies permanentes. Quelques parcelles moins soumises à l'engorgement du fait d'un positionnement topographique légèrement privilégié sont exploitées en cultures annuelles.

Les sols en classe 5a ont des aptitudes aux cultures plus ou moins importantes et de très bonnes aptitudes prairiales. Ils sont différenciés de la classe 5b essentiellement par une hydromorphie plus faible où seules les prairies sont réalisables.

La sixième classe est, quant à elle, laissée aux peupleraies ou aux marécages.

Aptitudes agronomiques des sols sur le territoire du Syndicat Mixte du Bassin Creillois et des Vallées Bréthoise



Les sols présentant le meilleur potentiel agricole sont situés principalement au sud-ouest du territoire (plateau de Montataire - Saint Vaast les Mello et plateau de Cramoisy - Thiverny - Saint Leu d'Esserent), alors que les sols présentant un potentiel agricole moindre sont situés principalement dans les fonds de vallée.

Sources documentaires :

Outre notre propre expertise, les sources d'information agro-pédologiques qui ont servi à la définition des potentialités agronomiques des sols sont :

- La carte des pédopaysages de l'Oise - 1995 - Echelle 1:250 000ème - éditée dans le cadre du programme IGCS du ministère de l'agriculture - réalisée par l'ISAB et l'ISA Lille.
- La carte des sols du département de l'Oise - 1976 - Echelle 1/100 000ème - réalisée par l'INRA et la DDAF Oise.
- Le Guide Agronomique des Sols de l'Oise publié par l'ISAB et la Chambre d'Agriculture : ensemble de fiches descriptives des sols du département incluant leurs caractéristiques agronomiques et une indication de localisation préférentielle sur cartes à petite échelle.

1.1.2. Le bâti agricole sur le territoire

Au sein du territoire du SMBCVB, les exploitations agricoles prennent diverses formes.

Historiquement, l'implantation des corps de ferme s'est faite au cœur du bâti urbain. Les fermes font partie intégrante du paysage de la commune et souvent, les constructions à usage d'habitation les côtoient.

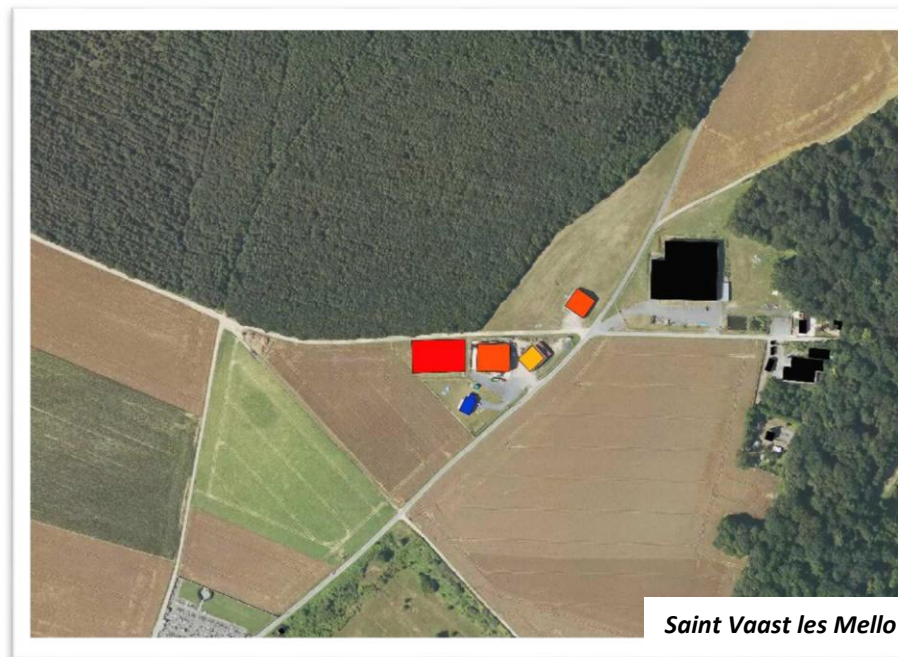
- voir annexe 2 -

- 📌 31 sièges d'exploitation sur le territoire (voir annexe 1)
- 📌 des sièges d'exploitation dans 16 communes sur 21



L'urbanisation a peu à peu enclavé les corps de ferme au cœur des trames urbaines et certaines difficultés sont apparues : problèmes de circulations des engins agricoles du fait de leur gabarit parfois imposant, stationnement des véhicules légers sur le domaine public, conflits de voisinage, ...

Certains exploitants du territoire ont fait le choix de délocaliser leur activité à l'extérieur des zones urbanisées. Les corps de ferme sont alors beaucoup plus simples, et se résument parfois uniquement à l'habitation de l'exploitant et un (voire plusieurs) bâtiment(s) fonctionnel(s).



Exemple de corps de ferme « *aux champs* »

L'avantage de cet « isolement » est d'une part l'atténuation d'éventuels conflits de voisinage, les facilités de circulation (tant pour l'exploitant que pour ses fournisseurs), et la possibilité d'envisager un développement futur sur site (si tant est que les dispositions réglementaires du document d'urbanisme en vigueur le permettent).

On remarque toutefois, sur le territoire, des corps de ferme anciens implantés à l'écart des zones urbaines principales, soit en sortie de bourg, soit dans un hameau.

Là encore, des bâtiments récents sont venus compléter le tissu bâti.



Saint Vaast les Mello



Montataire

1.1.3. L'occupation du sol, la place des surfaces agricoles et leur évolution

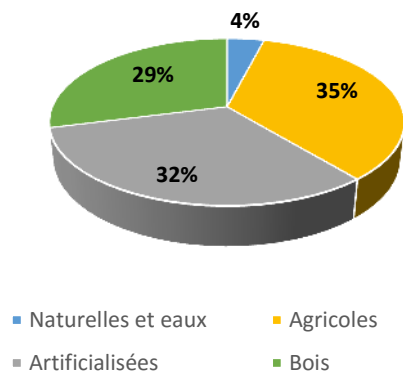
1.1.3.1. Occupation du sol

La surface agricole du territoire du SMBCVB est bien inférieure à la moyenne départementale. Autant dire que la terre agricole est « une denrée rare ».

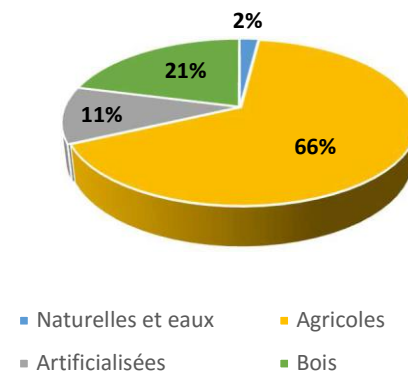
- voir annexe 3 -

35% de la surface du territoire est consacrée à l'agriculture, ce qui est pratiquement moitié moins que la moyenne départementale établie à 66%. Cela s'explique par le contexte très urbanisé du territoire, mais aussi par l'importance des surfaces forestières puisque 29% de la surface sont occupés par des surfaces boisées, contre 21% au niveau départemental. Sur le territoire de la communauté de communes du Liancourtois-Vallée Dorée (CCLVD), ce taux monte à 39%.

Répartition de l'occupation du sol dans le SMBCVB



Répartition de l'occupation du sol dans l'Oise



Source DDT de l'Oise 2016

1.1.3.2. Evolution de l'urbanisation et des surfaces consommées

L'analyse porte sur l'évolution des superficies urbanisées obtenues à partir des critères sur l'occupation générale de l'unité foncière en croisant les données des fichiers fonciers et des couches cartographiques issues des photos satellites. Ne sont donc comprises ici que les surfaces comprenant au moins un logement ou un local d'activité commerciale, industrielle, tertiaire ou autre.

Selon les informations obtenues par la DDT de l'Oise, la part des surfaces urbanisées représente 27,7 % de la superficie totale du territoire en 2014 contre 22,8% en 1990 sur le territoire de l'agglomération Creil Sud-Oise (ACSO), soit une augmentation de près de 5%.

Sur le territoire de la communauté de communes du Liancourtois-Vallée Dorée, la part de la surface urbanisée représente 16,9% de la superficie du territoire en 2014 et progresse de 2,7%.

A noter que la progression des surfaces urbanisées dans le département progresse beaucoup moins vite, autour de 1,1% pendant la même période.

Part des surfaces urbanisées sur la surface totale (en %)	1990	1999	2009	2014
Surfaces urbanisées ACSO	22,8	24,0	26,9	27,7
Surfaces urbanisées CCLVD	14,2	15,3	16,4	16,9
Surfaces urbanisées Oise	5,9	6,2	6,8	7,0

Source fichier foncier DDT

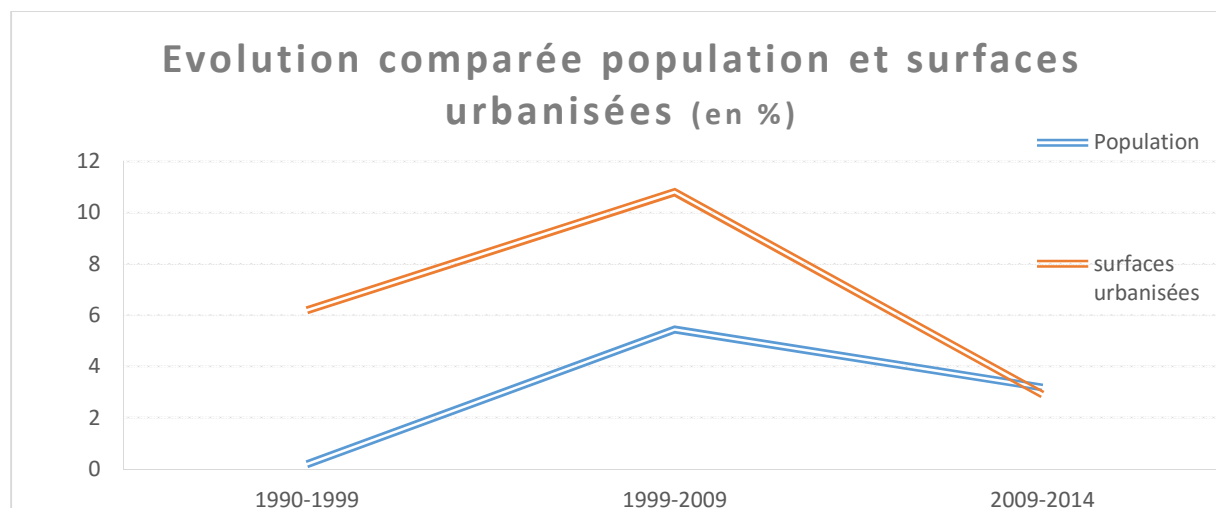
L'évolution de l'urbanisation s'est accentuée ces dernières années sur les communes de Laigneville, Cauffry, Rantigny, Bailleval, Mogneville, Monchy Saint-Eloi concernant la CCLVD et sur les communes de Saint Maximin, Saint Leu d'Esserent, Thiverny, Montataire, Nogent sur Oise comprises dans l'ACSO.

De son côté, la population a beaucoup progressé sur le territoire du Liancourtois (+ de 14,6%), tandis que sa croissance est restée soutenue sur l'agglomération Creilloise puisqu'elle a augmenté de 7,5% entre 1990 et 2014.

	1990	1999	2009	2014
<i>Population SMBCVB</i>	99 453	99 631	105 052	108 396
<i>Surfaces urbanisées SMBCVB (en ha)</i>	2 599	2 760	3 058	3 146

L'augmentation des surfaces urbanisées est donc bien corrélée à l'augmentation de la population comme l'illustre le graphique ci-dessous. On peut toutefois noter une plus faible progression des surfaces urbanisées entre 2009 et 2014.

	1990	1999	2009
	1999	2009	2014
Population	0,18	5,44	3,18
surfaces urbanisées	6,19	10,80	2,90



Source : l'observation de la consommation d'espaces dans l'Oise – DDT de l'Oise - 2018

Nom propre (exploitation individuelle) :

ces structures ont des formalités simplifiées. Il n'y a pas de publication légale des comptes. Les impôts sont payés sur le revenu des personnes physiques. Les responsabilités sont indéfinies sur les biens professionnels et sur les biens propres. Il s'agit du statut le plus simple à obtenir et à pratiquer.

GAEC (Groupement Agricole d'Exploitation en Commun) :

est réservé aux exploitants à part entière. Cette forme n'admet pas d'associés non exploitants ; il peut être constitué entre deux époux.

EARL (Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée) :

peut être créée avec un seul associé exploitant. Elle admet des associés non exploitants (apporteurs de capitaux) ; la seule obligation est que les associés exploitants détiennent plus de 50 % du capital.

SCEA (Société Civile d'Exploitation Agricole) :

admet toute personne physique, morale, majeure ou mineure. Elle peut être constituée entre époux. Cette forme n'oblige pas les associés à être exploitants. Elle doit être constituée au moins de deux personnes.

1.2. Les caractéristiques des exploitations agricoles du territoire

1.2.1. Nombre d'exploitations

31 exploitations agricoles ont été recensées dont 26 exploitations enquêtées ; cela représente un taux de participation à l'enquête de 84 %.

1.2.2. La structure des exploitations agricoles

1.2.2.1. Mode d'exploitation

Sur les 26 exploitations **enquêtées**, il ressort que seules 13 exploitations sont exploitées sous forme individuelle soit 50 % des exploitations agricoles. La forme sociétaire est donc présente sans être prédominante, puisque 13 exploitations exercent leur activité sous une forme sociétaire soit 50 %.

Au sein de ces formes sociétaires, on observe que l'EARL est la forme sociétaire la plus présente.

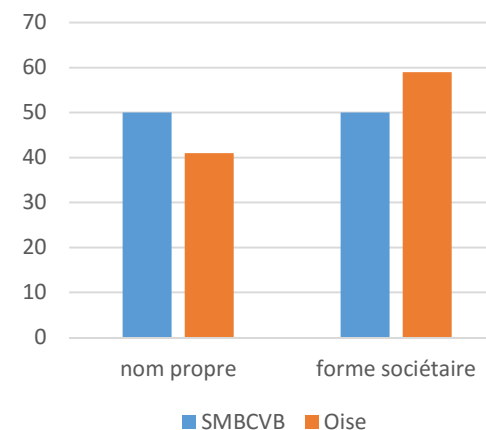
Ainsi, parmi les 13 sociétés rencontrées sur le territoire du SMBCVB, 62 % des sociétés sont sous forme d'EARL (8) contre 23 % sous forme de SCEA (3) et 15 % seulement en GAEC (2).

L'exploitation sociétaire est donc présente, mais n'est pas aussi développée sur le territoire du SMBCVB qu'au niveau départemental où l'on constate une répartition des exploitations à 59 % en société et à 41 % en nom propre (Source Agreste Hauts de France. ESEA 2016).

Le phénomène d'érosion constaté au niveau départemental du nombre d'exploitations en nom propre en faveur des EARL n'est pas aussi marqué sur le territoire étudié.

En raison de leur souplesse, les EARL supplantent en règle générale les GAEC. Cette tendance est, effectivement, constatée sur le territoire du SMBCVB.

Répartition des statuts juridiques des exploitations



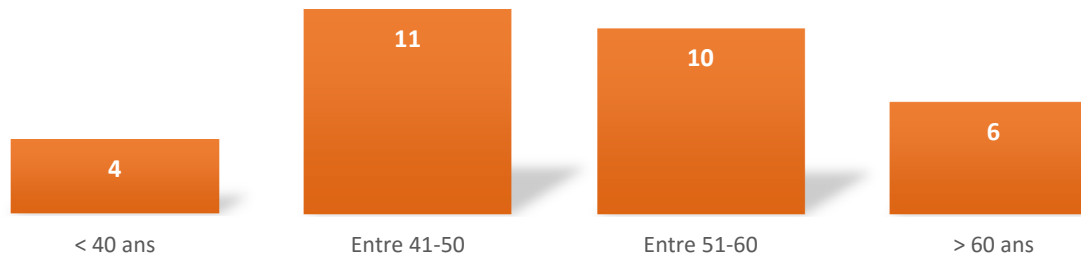
1.2.2.2 Age des exploitants

Selon le Recensement Général Agricole (RGA) de 2010, l'Oise compte 3 286 chefs d'exploitation et co-exploitants. 62 % d'entre eux ont entre 40 et 60 ans, tandis que la part des moins de 40 ans reste faible (16 %), et que les plus de 60 ans représentent 22%.

L'enquête menée sur le territoire du SMBCVB, fait ressortir que l'âge moyen des chefs d'exploitation est de 49 ans, ce qui est en dessous de la moyenne départementale (55 ans) (Source : Agreste-RGA 2010-RGA2000 et MSA 2015).

Deux tranches d'âge sont bien représentées sur le territoire : ceux ayant un âge compris entre 41 et 50 ans correspondant à 36 % des exploitants et ceux ayant entre 51 et 60 ans soit 32 % des exploitants. Les moins de 40 ans représentent 13 % des actifs agricoles et enfin 19 % des exploitants ont plus de 60 ans.

Répartition des chefs d'exploitation en fonction de leur âge



Source : enquêtes CA 60 2019

Au sein des structures agricoles, on peut présumer un renouvellement des générations d'ici 10 ans pour plus du tiers d'entre elles. En effet, sur l'ensemble des territoires enquêtés 34 % connaissent leurs successeurs.

SAU = Surface Agricole Utile :

Surface déclarée par les exploitants agricoles comme utilisée par eux pour la production agricole : terres arables, prairies, jachères, cultures pérennes (vergers).



1.2.2.3. Surface des exploitations agricoles

Avertissement : les chiffres présentés dans ce chapitre prennent en considération les 26 exploitations enquêtées y compris deux d'entre elles (la ferme pédagogique à Villers Saint Paul et l'exploitation d'horticulture à Rantigny), qui de par leur spécialisation, présentent une SAU spécifique (respectivement 1,15 ha et 0,6 ha).

Sur le territoire du SMBCVB, la surface moyenne par exploitation enquêtée est de 117,15 hectares, ce qui est bien conforme à la moyenne départementale qui est de 116,40 hectares (sources : données Agreste de novembre 2018 et enquête structures des exploitations agricoles 2016).

La fourchette est en réalité très large, allant de 0,6 ha pour la surface minimale exploitée à 402 ha pour la surface maximale.

12 % des exploitants ont une SAU supérieure à 200 hectares

15 % des exploitants ont une SAU comprise entre 150 hectares et 200 hectares.

34 % des exploitants ont une SAU comprise entre 100 et 150 hectares.

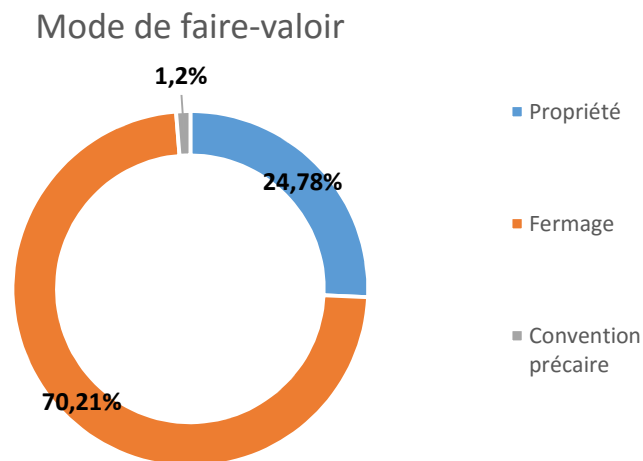
12 % des exploitants ont une SAU comprise entre 50 et 100 hectares

27 % des exploitants ont une SAU inférieure à 50 hectares.



Source : enquêtes CA60 2019

24,78 % des terres sur le territoire du SMBCVB sont exploitées en faire valoir direct, contre 70,21 % en fermage (location) et 1,2 % à titre précaire (convention dérogeant au statut du fermage).



Source : enquêtes CA60 2019

Le pourcentage des terres exploitées en propriété est largement supérieur à la moyenne départementale de l'Oise relevée en 2016 lors du recensement agricole (Source : agreste ESEA 2016) qui mentionnait que 5,3 % des terres étaient directement exploitées par son propriétaire alors que 91,3 % des terres l'étaient en fermage.

Les terres exploitées en faire valoir direct sur le territoire étudié sont donc souvent des biens de famille transmis suite à une succession ou à une donation.

La détention des terres en propriété confère un ancrage très fort des exploitants concernés qui, de ce fait, ne craignent pas de se voir notifier un congé-reprise par leur propriétaire à la fin du bail. Ils n'ont pas non plus à assumer la charge d'un fermage à régler tous les ans à leur bailleur.

Cette situation confère aussi une solidité financière face aux aléas que peut connaître la profession d'agriculteur.

1.2.3. Les caractéristiques économiques et sociales des exploitations agricoles

Avertissement : ces données s'appuient sur une enquête réalisée auprès de 26 exploitations (sur 31 exploitations au total).

1.2.3.1. L'orientation technico-économique des exploitations du territoire

Sur les 26 exploitations enquêtées, 22 d'entre elles sont essentiellement tournées vers les cultures classiques pour notre région : céréales et oléo-protéagineux. Parmi les cultures céréalières, on notera le poids non négligeable de la culture de l'orge. La culture de la betterave est en bonne place également avec 14% de la sole enquêtée, elle est pratiquée par 16 exploitations sur 26. Vient ensuite la culture du maïs, qui est cultivée par 12 exploitations et représente plus de 7% de la sole enquêtée. Les autres cultures : légumes, lin, cultures maraîchères, sont vraiment mineures.

- 22 exploitations pratiquent les cultures de blé, représentant plus de 45 % de la sole enquêtée, ce qui est légèrement supérieur à la moyenne départementale (45%) ;
- 22 exploitations pratiquent les cultures d'oléo-protéagineux, représentant près de 14% de la sole enquêtée, ce qui est un peu inférieur à la moyenne départementale (18%) ;
- 16 exploitations pratiquent la culture de la betterave, représentant 14% de la sole enquêtée, ce qui est un peu supérieur à la moyenne départementale (10%) ;
- 15 exploitations pratiquent la culture de l'orge, représentant 8 % de la sole enquêtée, ce qui est égal à la moyenne départementale ;
- 12 exploitations produisent du maïs, représentant plus de 7% de la sole enquêtée, ce qui est égal à la moyenne départementale.

L'élevage occupe une place mineure (voir annexe 4) ; les prairies permanentes et temporaires, les surfaces fourragères occupent 4,7% de la sole enquêtée.

Au niveau départemental, les prairies permanentes occupent 9% de la SAU, tandis que selon l'enquête réalisée elles ne représentent que 2,2% de la SAU sur le territoire. Ces chiffres sont cohérents avec ceux relevés en 2016 par la Chambre régionale d'agriculture Hauts-de-France qui établissait à 2,5% la surface consacrée aux prairies permanentes sur ce territoire.

Sur les 26 exploitations, seules 7 d'entre elles pratiquent une activité d'élevage, mais celle-ci reste le plus souvent de faible effectif. Seules deux exploitations ont plus de 50 animaux (bovins dans les deux cas).

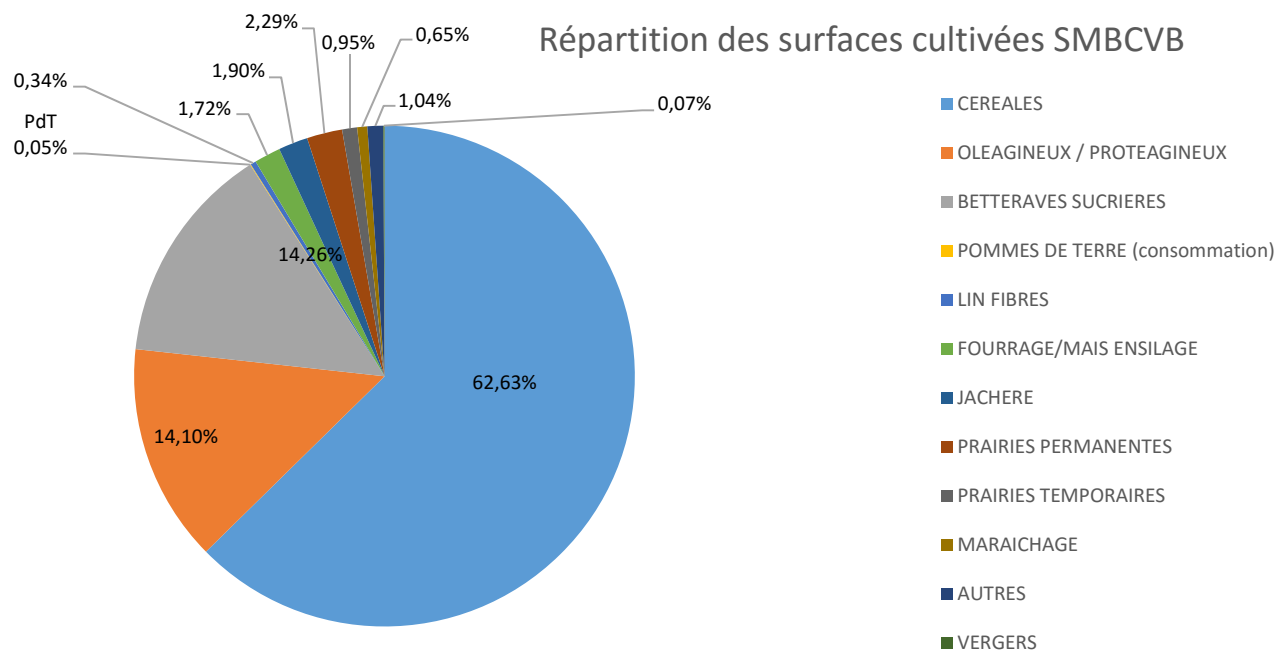
- bovins allaitants et à l'engraissement : 4 exploitations totalisant 170 animaux
- ovins et caprins : 2 exploitations pour 113 animaux
- poules pondeuses : 1 exploitation totalisant 100 poules
- porcs : 1 exploitation totalisant 8 porcs
- équins : 2 exploitations totalisant 17 chevaux
- volailles de chair : 1 pour 150 animaux

Les cultures dites spécialisées sont peu nombreuses et peu diversifiées : légumes, maraîchage...

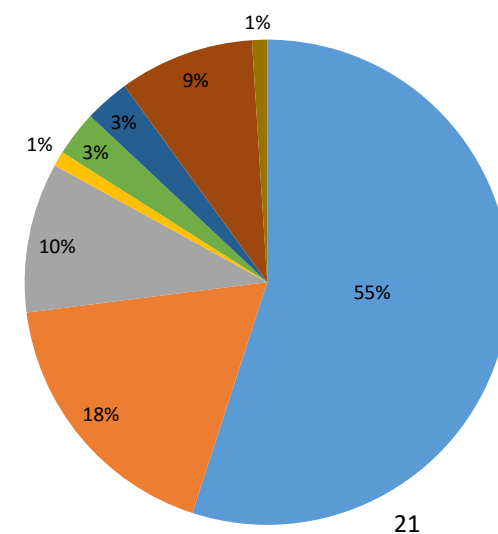
Parmi les exploitations enquêtées, seules deux d'entre elles sont concernées. Ces cultures souvent plus rémunératrices concernent à peine 1% de la sole.

L'une d'elles cultive des légumes, du lin fibre et pratique le maraîchage et fruits tout en pratiquant des cultures traditionnelles.

Une autre est spécialisée en maraîchage bio.



Répartition des surfaces cultivées Oise



Définition de l'EBE

L'Excédent Brut d'Exploitation (EBE), ou bénéfice brut d'exploitation, correspond à la ressource d'exploitation dégagée par une entreprise. Il ne prend pas en compte les produits et charges exceptionnels, ni les amortissements, ni la politique de financement de l'entreprise. Connaître l'Excédent Brut d'Exploitation est indispensable pour toute entreprise car il permet de confronter le chiffre d'affaires hors taxes avec tous les frais engagés pour produire des biens ou services. Si l'EBE est positif, cela signifie que l'entreprise vend plus cher qu'elle ne produit. Si à l'inverse il est négatif, l'entreprise perd de l'argent. L'EBE obtenu peut être comparé avec les capitaux investis afin de déterminer la rentabilité d'un investissement.

Une agriculture fortement exposée à la fois à la baisse des prix et à une baisse des rendements en 2016

Les cultures céréalières et oléo-protéagineuses ont subi de plein fouet une baisse des prix en 2016 conjuguée à une baisse des rendements liée à des conditions climatiques particulièrement défavorables. Le tableau ci-joint montre les conséquences sur l'Excédent Brut d'Exploitation (EBE) selon l'orientation technico-économique des exploitations.

EBE moyen (en euros)	Céréales et oléo-protéagineux	Grandes cultures	Polyculture élevage
2014	53 056	93 971	76 401
2015	55 028	104 980	77 582
2016	26 783	72 425	53 313

En 2016, les exploitations tournées vers les céréales et oléo-protéagineux ont été beaucoup plus impactées sur leur EBE que les exploitations orientées vers les grandes cultures et polyculture-élevage.

La situation s'est quelque peu améliorée depuis 2 ans avec une hausse des rendements en 2017 et une reprise des cours du blé à la hausse en 2018. Ces éléments augurent une augmentation nette de l'EBE ou du moins un niveau d'EBE comparable à celui connu avant 2016 qui fut une année exceptionnellement mauvaise.

En 2017 et 2018, la mauvaise nouvelle vient de la culture de la betterave qui, rappelons-le, est la troisième culture pratiquée par les agriculteurs du territoire. En effet, avec l'arrêt des quotas sucriers, les cours du sucre sont très volatils. En moyenne annuelle, les cours du sucre blanc ont chuté de 25% en un an : de 393 € la tonne en 2017 il passe à 292 € la tonne en 2018, alors qu'il était encore à 500 € la tonne en début d'année 2017.

En conclusion, nous voyons bien que les exploitations agricoles de ce territoire sont tout particulièrement exposées à l'évolution des prix mondiaux et la volatilité des marchés avec des aides de la politique agricole commune qui risquent de diminuer encore dans le contexte de l'évolution du FEADER.

1.2.3.2. Les emplois

On distingue les emplois directs et indirects

L'étude réalisée en 2016 par la Chambre régionale d'agriculture Hauts-de-France sur les données socio-économiques et d'emplois recensées sur le territoire du SMBCVB permet de dénombrer 48 chefs d'exploitation sur les 36 exploitations (associés d'exploitations, co-gérants...). Il faut également tenir compte de la main d'œuvre familiale et de la main d'œuvre salariée qui peuvent participer aux travaux.

Sur les 26 exploitations enquêtées par la Chambre d'agriculture de l'Oise en 2019, 29 Equivalents Temps Plein (ETP) « chefs d'exploitation » ont été dénombrés, ainsi qu'une dizaine d'ETP « salariés ». A cela, s'ajoute la main d'œuvre familiale et associés d'exploitation pour 4,5 ETP. Au total, cela représente donc 43,5 ETP en emplois directs.

Il faut également y ajouter les emplois liés à l'activité agricole en amont et en aval de la filière ainsi que les services et l'administration qui y sont associés.

Des emplois agricoles moins représentés par rapport aux chiffres départementaux et régionaux

Selon les données du Service de l'Aménagement, de l'Urbanisme et de l'Energie de la DDT de l'Oise, le territoire compte 54 186 emplois en 2018.

D'après l'étude réalisée par la Chambre régionale d'agriculture Hauts-de-France, les emplois dépendant directement de l'agriculture en amont et en aval de la filière s'élèvent à 186 emplois directs et 521 emplois indirects.

Nous faisons le constat que les 36 exploitations agricoles recensées par l'étude régionale induisent directement ou indirectement 707 emplois. **Une exploitation agricole génère donc près de 21 emplois directs ou indirects, ce qui est très important par rapport à la moyenne départementale établie à 10.** Mais nous devons relever que ces emplois indirects sont aussi liés au dynamisme économique du territoire et à sa position stratégique dans de nombreux domaines mécaniques, agro-alimentaires et chimiques qui concernent les exploitations agricoles au-delà du territoire du SMBCVB.

Globalement 1,3% des emplois du territoire du SMBCVB dépendent directement ou indirectement de la filière agricole, ce qui est très inférieur à la moyenne départementale qui s'établit à 11%. Mais ce chiffre faible doit être relativisé également, au regard des caractéristiques économiques du territoire qui rassemble près de 20% des emplois du département.

1.2.4. Les filières amont et aval

Selon l'étude réalisée par la Chambre régionale d'agriculture Hauts-de-France, on dénombre 29 établissements en amont et en aval de la filière agricole sur le territoire. Toutefois, les agriculteurs travaillent également avec de nombreux autres établissements établis à l'extérieur du territoire.

L'enquête menée dans le cadre de ce diagnostic, nous permet de recenser les principaux établissements coopératifs ou négoce avec lesquels les agriculteurs du territoire travaillent et qui ont été les plus couramment cités (voir tableau ci-dessous), et rend compte des productions les plus courantes : céréales, oléo-protéagineux et betteraves...

Les coopératives et établissements de négoce sont donc les partenaires économiques privilégiés des agriculteurs pour assurer les livraisons et le stockage des récoltes mais aussi l'approvisionnement de leur entreprise. Les agriculteurs restent attachés pour leur approvisionnement et leur livraison au secteur coopératif.

Concernant le machinisme, les entreprises les plus couramment citées sont Vromman, Motoculture de l'Oise et La Vimo.

	AGORA est un groupe coopératif agricole implanté dans l'Oise et présent sur toute la filière céréales du Nord de Paris. La coopérative assure la collecte et commercialisation des grains, l'approvisionnement agricole (semences, nutrition et protection des plantes, alimentation animale), le conseil aux adhérents.
	L'UCAC est un groupe coopératif agricole ayant son siège dans l'Oise, à Clermont. Elle assure l'approvisionnement des exploitations agricoles, la collecte et la commercialisation des céréales et le conseil aux agriculteurs.
	Groupe coopératif sucrier implanté dans notre département (siège à LILLE), Tereos transforme des matières premières agricoles en sucre, en alcool et en amidon. A côté de ses principales productions – sucre et produits sucrants, amidon, alcool et éthanol –, le Groupe propose une très large gamme de coproduits et développe de nouvelles applications pour valoriser les résidus de productions agricoles.

	Implanté à Saint-Quentin, dans le département de l'Aisne, le négoce TERNOVEO évolue dans un territoire marqué par une forte tradition agricole où il assure la collecte et la commercialisation de céréales ainsi que l'approvisionnement en agrofouritures (engrais, phytos, semences) pour ses clients agriculteurs.
	Implantée à Senlis, Valfrance est une coopérative qui regroupe plus de 1300 fermes, réparties sur le Valois et le Brie spécialisées dans la production de blé pour la farine Label Rouge, ou cultivé selon la charte LU'Harmony pour la fabrication de biscuits dans le cadre de l'engagement Agri-confiance qualité environnement. VALFRANCE possède, en outre, une activité historique de production de semences certifiées pour renforcer la qualité de ses productions alimentaires et développer une activité économique complémentaire, source d'emplois sur son territoire.

Nous avons pu observer lors de l'enquête que nombreux agriculteurs avaient recours à des entreprises de travaux agricoles.

Une carte des principaux partenaires économiques recensés lors des enquêtes agricoles figure en annexe 5 de ce diagnostic.

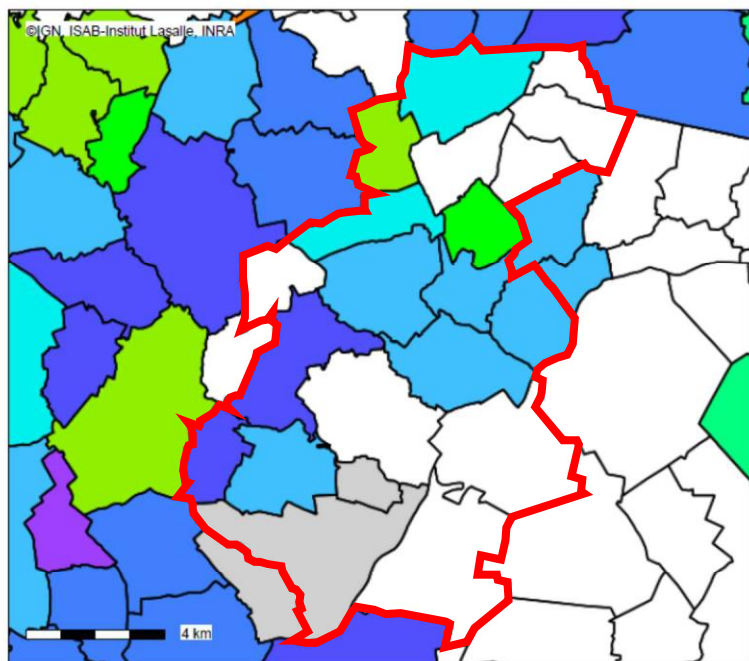
1.2.5. L'agriculture de groupe

Nous désignons par « agriculture de groupe » toute forme de coopération et de travail en commun des agriculteurs. Sur ce territoire la moitié des exploitations enquêtées fonctionne sous forme de société comme nous l'avons vu précédemment. Par contre, le travail en entraide et en Coopérative d'Utilisation du Matériel Agricole (CUMA) est peu représenté, tandis qu'ils sont nombreux à avoir recours à des prestataires pour réaliser les travaux agricoles.

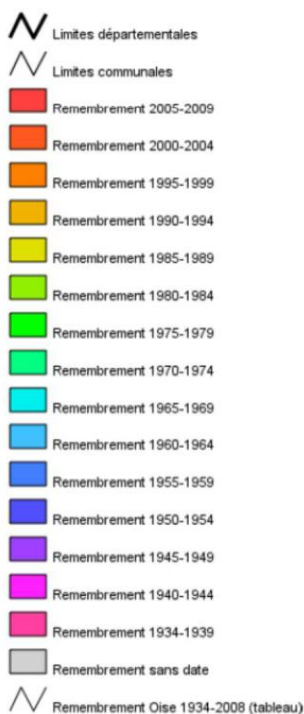
1.3. Les spécificités agricoles de ce territoire

1.3.1. Une agriculture plurielle

L'organisation et les caractéristiques physiques des espaces agricoles



Conception : DDT 60
Date d'impression : 29-11-2019



Description :

Le cartélie présente :

- les remembrements effectués depuis 1934,
- le réseau hydrographique de l'Oise et des zones de ruissellement,
- la carte géologique de l'Oise,
- les résultats d'aptitude physique des sols à l'agriculture (note/100) obtenus suite à l'application d'un modèle sur des données pédologiques (le modèle est détaillé dans le cahier de l'Oise n°124).



La carte ci-contre, extraite de l'application Cartélie des services de l'Etat, illustre les différentes dates de remembrement pour les communes du secteur du SMCVB.

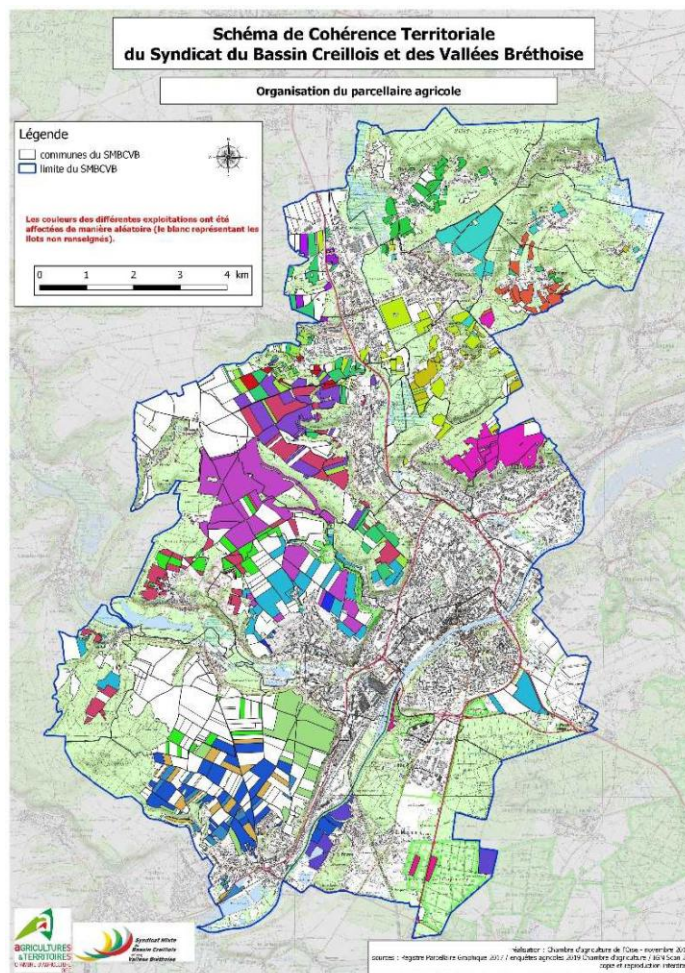
Au total, 13 communes ont fait l'objet d'un remembrement, principalement entre 1950 et 1969. Plus récemment, Mogneville et Rantigny ont également été remembrées.

On note donc que 8 communes sur les 21 qui composent le territoire du SMCVB n'ont pas été remembrées : Labruyère, Rosoy, Verderonne et Liancourt dans le secteur nord, Rousseloy à l'ouest et Montataire, Creil et Saint Maximin au sud-est.

Ces opérations de réorganisation du territoire ont généré des parcellaires agricoles souvent regroupés, à l'inverse des territoires sur lesquels il n'y a pas eu de remembrement.

La carte de l'organisation du parcellaire agricole (cf annexe 6) est révélatrice des communes ayant connu une opération de remembrement.

De manière générale, on distingue ainsi l'agriculture du Liancourtois d'une part, dont le parcellaire agricole est particulièrement imbriqué dans les trames urbaine et boisée, et d'autre part l'agriculture des grands plateaux que sont celui de Saint Vaast – Montataire et celui de Cramoisy – Thiverny – Saint Leu d'Esserent.



1.3.1.1. Les exploitations du Liancourtois

Les exploitations du secteur nord du territoire du SMBCVB se caractérisent majoritairement par un parcellaire constitué de petites entités. Le parcellaire y est d'ailleurs souvent considéré comme morcelé par les exploitants eux-mêmes.

Les aptitudes agronomiques des sols (moyennes à faibles), la présence d'espaces urbanisés combinés avec des secteurs boisés majoritaires, génèrent des difficultés d'exploitation.

La carte de l'organisation du parcellaire agricole (en annexe 6 et reprise ci-contre) illustre ce découpage de petits ilots, notamment sur les communes de Rosoy, Verderonne, Mogneville, Cauffry.

L'absence d'opérations de remembrement n'explique pas tout : certaines communes pourtant remembrées, ont une surface agricole très morcelée. Cet état de fait est lié à la configuration même du territoire, et l'enchevêtrement des tissus boisés, urbains et agricoles. Citons pour exemples Bailleval, Mogneville.

1.3.1.2. Les exploitations des plateaux de Montataire – Saint Vaast les Mello et Cramoisy – Thiverny – Saint Leu d'Esserent

Sur les grands plateaux agricoles, les remembrements ont ainsi permis la réorganisation du parcellaire agricole.

Les parcelles sont de taille importante, simplement séparées les unes des autres par la voirie.

Cette répartition des surfaces culturales a été rendue possible d'une part par les opérations de remembrement, mais aussi, d'autre part, par les vastes étendues agricoles que composent ces plateaux.

La taille des ilots et le faible éclatement du parcellaire de chaque exploitation, combinés à la bonne, voire très bonne aptitude des sols, ont favorisé une agriculture très compétitive en termes de rendements.

1.3.2. Une agriculture peu diversifiée

Comme évoqué précédemment, l'agriculture du territoire du SMBCVB est essentiellement une agriculture basée sur la culture de Céréales et Oléo-Protéagineux (COP).

Les cultures spécifiques sont peu présentes : on ne note que quelques activités de maraîchage (dont une agriculture biologique) et d'horticulture...



Horticulture à Rantigny



La vente à la ferme est toutefois assez bien représentée : 9 exploitations sur les 26 enquêtées proposent de la vente directe, même si toutes ne disposent pas d'un magasin dédié.

En dehors des 3 magasins recensés, 2 pour les légumes et fruits produits sur l'exploitation, 1 pour des productions de la ferme (œufs, fruits transformés, ...), cela concerne les produits carnés (bœuf ou volaille), les pommes de terre de consommation, ainsi que le fourrage et les céréales vendus aux particuliers.

Parmi les 26 exploitations enquêtées, il faut noter la spécialisation de l'une d'elles, en **horticulture**, sur la commune de Rantigny.

La vente directe est, pour cinq exploitants, une diversification à l'étude : lors des enquêtes, en effet, un exploitant a évoqué un projet de vente de volailles ; un autre, la vente de produits transformés (soupes, glaces, jus de pomme), un troisième, la vente aux collectivités (cantines scolaires notamment) ; un quatrième envisage de se diversifier en maraîchage (avec vente directe), tandis que le cinquième prévoit le développement de la vente d'herbe, à destination des éleveurs.

L'agrotourisme est peu présent dans le panel d'activités que peuvent développer les exploitants agricoles.

On ne note ainsi qu'une seule activité d'hébergement (labellisé Gîtes de France) associée à la ferme pédagogique située à Villers Saint Paul.

Une autre exploitation agricole envisage, à terme, de se diversifier en proposant un gîte sur le territoire.

En complément de cette diversification « hôtelière », deux exploitants se sont dits intéressés par la pension de chevaux.

La production d'énergies renouvelables fait également partie des formes que peut prendre la diversification des activités agricoles.

Les dimensions parfois importantes des bâtiments agricoles sont intéressantes pour le photovoltaïque sur toitures. 2 exploitants enquêtés ont d'ailleurs fait mention de la présence de telles installations sur leur exploitation.

Le potentiel est important et les agriculteurs semblent intéressés par ce type de production énergétique : 4 projets ont ainsi été recensés sur le territoire.

La méthanisation est également en plein essor sur le département de l'Oise. Le territoire du SMBCVB n'échappe pas à cette tendance : 5 exploitants enquêtés ont fait part de leur réflexion quant à la mise en place d'unités de méthanisation sur le territoire.

Au total, ce sont 2 méthaniseurs qui sont à l'étude, ces projets étant souvent portés par plusieurs exploitants.

1.4. La prise en compte des questions d'environnement

1.4.1. La protection de la ressource en eau

1.4.1.1. L'irrigation

L'irrigation est peu développée sur ce territoire. Parmi les agriculteurs qui ont été enquêtés, nous dénombrons deux irrigants, dont un qui vient de réaliser son forage. L'irrigation concerne les légumes et cultures maraîchères.

Globalement l'irrigation peut être appelée à se développer dans un contexte où les exploitants cherchent à diversifier davantage leurs productions et les états de sécheresse récurrente dans nos régions.

1.4.1.2. Les actions en faveur de la qualité de l'eau

En ce domaine la législation et la réglementation ont beaucoup évolué depuis ces dernières années.

Concernant les nitrates, avec le programme d'actions zones vulnérables et la mise aux normes des bâtiments d'élevage, la loi sur l'eau et la législation des installations classées, les exploitants ont été contraints de modifier leurs pratiques mais les résultats ne seront sans doute vraiment visibles que dans quelques années encore. Concernant les produits phytosanitaires, là aussi la réglementation s'est durcie et continue à se durcir.

Des mesures sont engagées sur des Bassins d'Alimentation de Captage (BAC).

Nous voyons sur la carte ci-jointe les aires d'alimentation de captage et territoires afférents en hachuré bleu concernés par des mesures de protection ou qui pourraient l'être dans l'avenir.

Le territoire de l'Agglomération Creilloise est traversé par les champs captant de Précy sur Oise et Boran sur Oise.

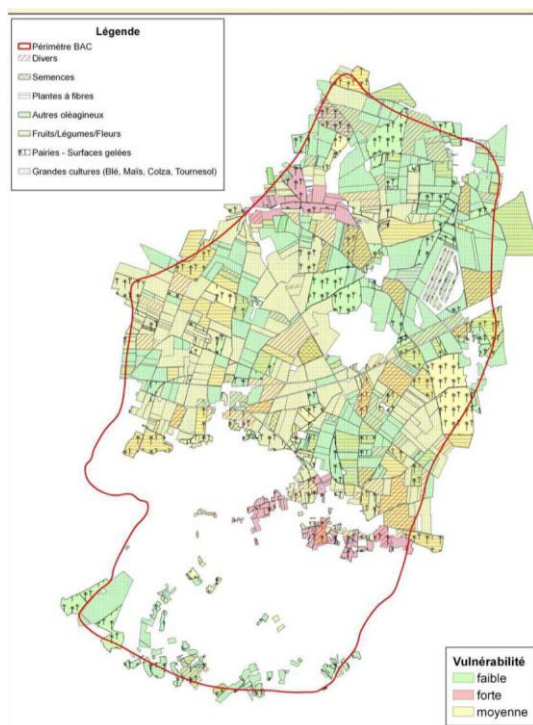


Extrait cartélie DDT Oise aire d'alimentation des captages

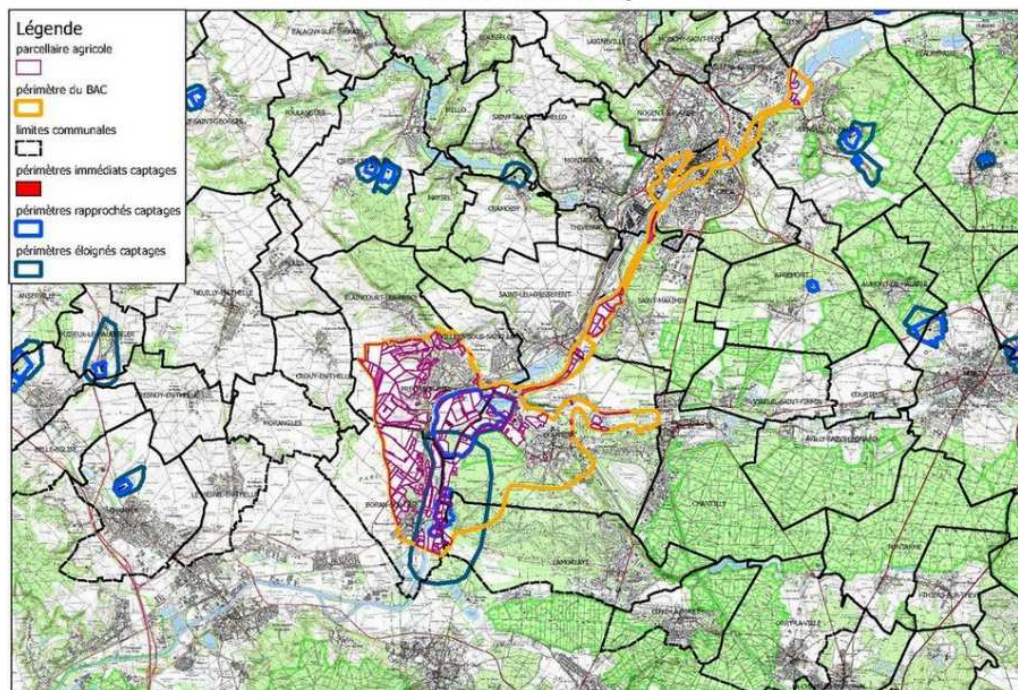
Nous constatons que les champs captants de Précý sur Oise et Boran sur Oise traversent surtout des territoires non agricoles. Les quelques parcelles concernées sont aujourd'hui ouvertes à des Mesures Agri-Environnementales (MAE) que les agriculteurs peuvent souscrire pour réduire l'utilisation des produits phytosanitaires notamment. En contractualisant une MAE, l'exploitant peut s'engager à réduire son indice de fréquence de traitement.

Une étude sur le bassin d'alimentation de captage de Labruyère est engagée sur la partie nord du territoire de la communauté de communes du Liancourtois - Vallée Dorée. Ce BAC concerne principalement les communes de Labruyère, Verderonne, Bailleval et Rosoy et peut concerner potentiellement quelques agriculteurs même si cette partie de territoire est essentiellement boisée. Un programme d'accompagnement des agriculteurs par la Chambre d'agriculture est en cours soutenu par l'Agence de l'Eau Seine Normandie dans le cadre d'un projet émergence de groupe.

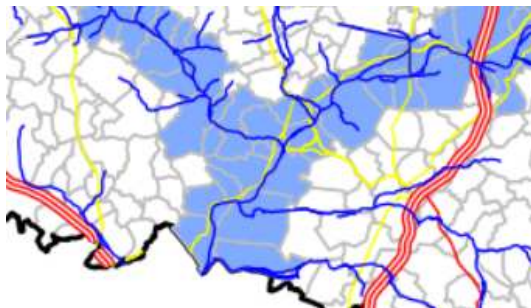
*Bassin d'alimentation de captage de Labruyère
Territoire agricole concerné*



BAC de Boran Précý



Extrait Chambre d'agriculture Hauts-de-France



Extrait cartélie DDT Oise



Extrait Cartélie DDT Oise

1.4.2. Les risques liés aux inondations, ruissellements et coulées de boue

Comme le démontre l'extrait de carte ci-contre, de nombreuses communes du territoire sont classées dans un Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) et exposées aux risques de coulées de boues et d'érosion.

La question de la lutte contre les ruissellements est un enjeu de sécurité des biens et des personnes mais également de préservation agronomique des sols. Ce point mériterait d'être approfondi. Des techniques existent pour lutter contre ce phénomène naturel (aménagements hydrauliques doux, techniques culturales sans labour, couverture des sols...) qui est parfois accentué par les pratiques agricoles.

Durant les enquêtes réalisées en 2019 par la Chambre d'agriculture, la problématique des ruissellements n'a été que très peu évoquée par les agriculteurs.

1.4.3. Les milieux humides

Les milieux humides sont présents sur l'ensemble du territoire, comme en atteste l'extrait de l'application Cartélie sur le site de la DDT de l'Oise. Les communes comprises dans des périmètres couverts par des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) ont pu faire l'objet d'une étude afin de délimiter précisément les zones humides. C'est le cas des communes Rosoy, Verderonne et Labruyère qui sont comprises dans le SAGE Oise Aronde. Mais une grande partie du territoire du SMBCVB n'est pas couverte par un SAGE.

La présence de milieux humides a un double impact en agriculture :

D'une part, ils peuvent être de nature à limiter les activités agricoles par rapport aux obligations qui découlent de la loi sur l'eau. D'autre part, la suppression des milieux humides liés aux projets urbains et économiques oblige le maître d'ouvrage à présenter des compensations environnementales en reconstituant des milieux humides sur des zones naturelles agricoles.

1.4.4. L'existence de Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau

Le SAGE fixe, coordonne et hiérarchise des objectifs généraux d'utilisation, de valorisation et de protection quantitative et qualitative des ressources en eau et des écosystèmes aquatiques, ainsi que de préservation des zones humides. A cet effet, il identifie les conditions de réalisation et les moyens pour atteindre ces objectifs.

Le SAGE permet la mise en œuvre d'une politique globale et structurée de la ressource en eau, des milieux aquatiques et humides. L'agriculture est tout particulièrement concernée par un SAGE à plusieurs titres car ce dernier définit la politique de l'eau au niveau local : irrigation, lutte contre les pollutions diffuses, érosion...

Cependant, nous constatons que toutes les communes du territoire ne sont pas couvertes par un SAGE, ou si elles le sont, elles ne sont pas toujours concernées par le même SAGE.

Le principal est le SAGE de la Vallée de la Brèche qui concerne les communes de Bailleval, Rantigny, Mogneville, Laigneville, Monchy Saint Eloi, Cauffry et Liancourt. Ce SAGE est en cours de réalisation.

Le SAGE Oise Aronde ne concerne que trois communes : Rosoy, Labruyère et Verderonne.

Le SAGE de la Nonette ne concerne que la commune de Saint Maximin.

1.4.5. Biodiversité et milieux agricoles

1.4.5.1. Les zones de protection concernent essentiellement les zones boisées

Sur la carte ci-contre comprenant les deux EPCI du SMBCVB, sont recensées en vert les zones sensibles, en rose les sites inscrits qui concernent surtout des espaces boisés. L'agriculture est donc peu concernée par ces zonages. De même les sites Natura 2000 ne comprennent pas de terres agricoles puisque le territoire est traversé par les coteaux autour de Creil qui sont essentiellement boisés.



Extrait Cartélie DDT Oise



1.4.5.2. Etat des surfaces à vocation naturelle et/ou écologiques

Avec la conditionnalité des aides de la Politique Agricole Commune (PAC), les agriculteurs ont l'obligation de mettre en œuvre des mesures ayant pour objectif de protéger la biodiversité mais aussi les cours d'eau. Parmi les obligations, celles qui relèvent des SIE (Surfaces d'Intérêt Ecologique) se traduisent par le gel de terres agricoles. D'après l'étude menée par la région Hauts-de-France, ce sont 92 ha qui, en 2016, ont été déclarés en gel, soit 2,3 % de la surface déclarée au RPG (Registre Parcellaire Graphique).

Nous pourrions également y adjoindre les prairies permanentes qui contribuent également à la préservation de la biodiversité et des milieux. Ces surfaces représentaient en 2016, 2,5 % des surfaces déclarées.

Au total ce sont donc plus de 5% des surfaces agricoles déclarées qui contribuent à préserver les milieux.

1.5. Les problèmes rencontrés par les exploitants agricoles

Le bassin creillois est un territoire particulièrement urbanisé, où les activités économiques et les secteurs voués à l'habitat ont peu à peu réduit les surfaces dévolues à l'activité agricole. La pression d'une urbanisation toujours plus forte est d'ailleurs l'une des principales difficultés des exploitants.

Le territoire du SMBCVB est, du point de vue de l'activité agricole, un secteur présentant 2 profils distincts : d'une part, une agriculture morcelée et constituée de petites parcelles parfois éloignées sur certaines communes ; d'autre part, un territoire remembré rendant opérationnelle et fonctionnelle l'activité agricole.

Le morcellement du parcellaire contraint les exploitants à de nombreux déplacements pour l'accès aux champs, auxquels il faut ajouter les circulations liées aux approvisionnements à la ferme.

A ces réalités de terrain, liées au contexte périurbain de l'agriculture creilloise, il faut également ajouter les contraintes liées aux difficultés de cohabitation, aux conflits de voisinage.

1.5.1. La consommation d'espace agricole

Face à l'expansion urbaine, le ressenti des exploitants du territoire est en général négatif.

Le principal argument des agriculteurs est la consommation d'espace. 14 d'entre eux, sur les 26 enquêtés, disent subir non seulement la perte de surfaces agricoles, mais aussi les difficultés liées à cette proximité urbaine.

Au total, ce sont environ 244 ha que les exploitants enquêtés estiment avoir perdu en surfaces agricoles depuis les 15 dernières années.

Certains ont récupéré des surfaces, mais le plus souvent en dehors du territoire du SMBCVB.

Depuis 2003, les communes ayant le plus perdu de surfaces agricoles sont : Saint Maximin, Montataire et Laigneville.

La carte ci-dessous, issue de l'application Cartélie, illustre la consommation des surfaces agricoles, année après année, depuis cette date.



17



Évolution des espaces agricoles depuis 2003 dans le département de l'Oise.

Les zones agricoles déclarées correspondent à des îlots. Un îlot est un ensemble de parcelles culturales contiguës, limitées par des éléments repérables et permanents, portant une ou plusieurs cultures et exploitées par un même agriculteur.

 Limites départementales
 Limites communales
 îlots agricoles 2016
 îlots agricoles 2015
 îlots agricoles 2014
 îlots agricoles 2013
 îlots agricoles 2012
 îlots agricoles 2011
 îlots agricoles 2010
 îlots agricoles 2009
 îlots agricoles 2008
 îlots agricoles 2007
 îlots agricoles 2006
 îlots agricoles 2005
 îlots agricoles 2004
 îlots agricoles 2003

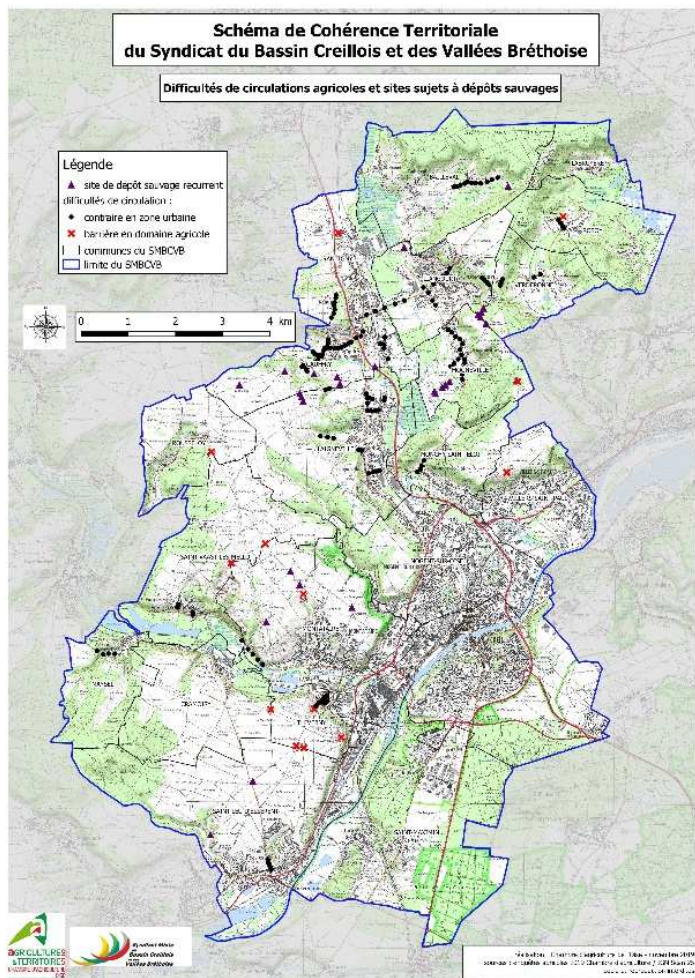
1.5.2. Des difficultés de déplacement et de circulation

20 des 26 exploitants enquêtés (soit 77%) ont exprimé des difficultés de circulation sur le territoire.

Le contexte urbain, très présent, est en partie responsable de cet état de fait. Certaines portions de routes sont parfois étroites, le stationnement des riverains sur le domaine public peut empêcher le passage des engins agricoles, l'importance des flux de circulations automobiles (migrations pendulaires notamment) peut rendre difficile la traversée de certains axes, les aménagements de voiries (chicanes, terre-pleins, giratoires, plots, surélévations de chaussée,...) sont autant d'obstacles au passage des véhicules agricoles.

Ces points noirs en termes de circulation agricole se rencontrent dans la quasi-totalité des centres urbains du secteur (voir carte ci-contre, reprise en annexe 7).

Plus rarement, le défaut d'entretien (par les communes ou les particuliers) de certains chemins, ou le manque d'élargage rendent certains axes de circulation agricole difficiles, voire impossibles, à pratiquer.





Même si la mise en place de certains aménagements de voiries est bien comprise par les exploitants agricoles, de par leur fonction de sécurité routière notamment, certains d'entre eux, installés sans concertation préalable avec la profession agricole suscitent quelques interrogations, voire désaccords.

Une plaquette « *Concilier aménagement de voirie et circulation agricole pour la sécurité de tous les usagers* » a été réalisée par différents organismes de l'Oise : la Préfecture, le Conseil Départemental, l'ADTO, l'Union des Maires, la FDSEA, les Jeunes Agriculteurs et la Chambre d'Agriculture, afin de prendre en considération la circulation agricole dans les aménagements de voiries.

Cette plaquette est disponible en téléchargement sur le site internet Chambres d'agriculture Hauts-de-France.

En outre, sur le territoire du SMBCVB, ont été mentionnées des barrières implantées sur le tracé de voies communales (voir carte en annexe 7). A l'initiative de certaines municipalités, ces aménagements ont été initialement prévus pour éviter les dépôts sauvages et l'abandon de véhicules (parfois calcinés) dans les espaces naturels et agricoles.

Ces équipements ont en effet permis de voir diminuer les incivilités sur le domaine agricole, mais génèrent parfois des difficultés supplémentaires pour la circulation des engins agricoles : souvent, bien que possédant une clé de ces barrières, les agriculteurs sont contraints de descendre de leur engin pour les ouvrir, puis les refermer derrière eux, ce qui pose notamment la question de la sécurité quand les barrières sont installées sur des chemins en pente.

L'autre revers généré par ces barrières est le déplacement du problème des dépôts sauvages, puisque dorénavant, les amas de détritux en tous genres sont présents en amont des secteurs verrouillés.





1.5.3. Les nuisances générées par les incivilités

Lors des enquêtes auprès des agriculteurs du territoire, d'autres difficultés ont été évoquées :

- de nombreux dépôts sauvages ont été signalés, notamment sur les parcelles, ou sur les plates-formes agricoles.

Il s'agit soit de déchets encombrants déposés par des particuliers, soit de matériaux de construction/démolition provenant de professionnels du bâtiment.

65 % des agriculteurs enquêtés ont évoqué cette problématique, qui pose la question de l'accessibilité des déchetteries, notamment aux professionnels qui doivent payer une redevance pour accéder à ces sites de collecte.

Les sites de pollution récurrents sont identifiés sur la carte en annexe 7.

- les circulations d'engins motorisés de loisirs (quads notamment) dans les parcelles agricoles. La présence des barrières mentionnées précédemment n'est pas toujours dissuasive car les véhicules contournent ces obstacles.
- les divagations d'animaux, principalement des chiens, mais aussi plus rarement, des moutons (cas mentionné une fois sur le territoire).

1.5.4. Les conflits de voisinage

Malgré le contexte très urbain de l'agriculture du territoire, peu de réels conflits de voisinage ont été identifiés lors des enquêtes agricoles.

En effet, seuls quelques manques de courtoisie ont été évoqués en dehors des problématiques signalées précédemment.